

INSEAMM CA 12/07/2021
Délibération n°DELIB_03_RH_21_07_12_DIAL_SOC_OS

INS EA MM

Institut national supérieur
d'enseignement artistique
Marseille Méditerranée

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
MARSEILLE MÉDITERRANÉE**

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

**Conseil d'administration
Séance du 12 juillet 2021**

CALENDRIER DU DIALOGUE SOCIAL

Délibération n°DELIB_03_RH_21_07_12_DIAL_SOC_OS

L'an deux mille vingt et un, le douze juillet,

Le Conseil d'administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, à l'invitation de Monsieur le Président en date du 1^{er} juillet 2021.

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La Loi n° 84/53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Le décret n°85-397 du 3 avril 1985 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique territoriale,
- Les statuts de l'établissement,

Considérant l'avis du Comité technique du 4 juin 2021,

Le Président,

EXPOSE

La liberté syndicale est affirmée par le statut général des fonctionnaires pour les titulaires et les contractuels (art. 8 loi n°83-634 du 13 juil. 1983).

INSEAMM CA 12/07/2021
Délibération n°DELIB_03_RH_21_07_12_DIAL_SOC_OS

Suite aux élections professionnelles du 16 mars 2021, l'EPCC souhaite engager un dialogue social avec les organisations syndicales représentant le personnel (CGT/FO).

Les représentants du personnel (CT/CHSCT/CA) pourront faire l'objet de concertations sur un certain nombre de dossiers. Il est proposé d'établir un calendrier de réunions mensuelles aux cours desquelles seront évoqués divers sujets, en fonction de l'état d'avancement : temps de travail, plan de formation, télétravail, fiches de poste (cf. pièce jointe n°1) ...

Il est rappelé que ces dossiers seront ensuite transmis pour avis puis validés dans les instances concernées (CT/CHSCT/CERVE/CA).

Telles sont les raisons pour lesquelles je demande au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

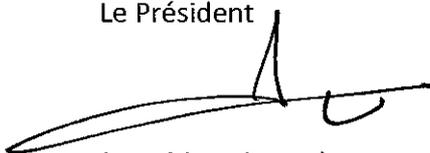
PROPOSE

Article 1 : de valider le calendrier du dialogue social, conformément à l'annexe jointe (PJ 1).

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	16
Nombre de suffrages exprimés	16
Votes pour	16
Votes contre	0
Abstentions	0

Fait à Marseille, le 12 juillet 2021.

Le Président



Jean-Marc Coppola

Transmise au représentant de l'État le

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le :